



culture 21

Commission de CGLU

Patrimoine culturel et villes durables

Thématiques clés et exemples
dans les villes européennes



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis

Patrimoine culturel et villes durables

Thématiques clés et exemples dans les villes européennes

Une initiative de la Commission culture de
Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU

Octobre 2018

Ce rapport est disponible en ligne sur <http://www.agenda21culture.net>.

Ce rapport peut être librement et gratuitement reproduit sous réserve que les auteurs et la source soient cités.e.s. Nous recommandons la formule suivante :

Baltà Portolés, J. (2018), « Patrimoine Culturel et Villes Durables. Thématiques clés et exemples dans les villes européennes », *Rapports de la Commission culture de CGLU*, n°7.

Les auteurs sont responsables des choix et de la présentation des contenus, ainsi que des opinions exprimées comprises dans ce texte, qui ne correspondent pas nécessairement à CGLU et n'engagent en aucun cas l'organisation. La Commission culture de CGLU souhaite remercier sincèrement toutes les personnes et organisations interviewées.

Auteur: Jordi Baltà Portolés, avec le soutien d'Ana Ursueguía Sánchez.

Ce rapport appartient à CGLU – Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Patrimoine Culturel et Villes Durables

Thématiques clés et exemples dans les villes européennes

Rapport élaboré par Jordi Baltà Portolés
Expert sur la Culture dans les Villes Durables
à Cités et Gouvernements Locaux Unis

1. Contexte

Depuis l'adoption de l'**Agenda 21 de la culture** en 2004, la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) promeut la compréhension de la culture comme dimension fondamentale du développement durable. Ce lien revêt une importance toute particulière à l'échelle locale, comme le reflètent bien les politiques culturelles des gouvernements locaux et les valeurs et pratiques culturelles des individus, groupes, organisations de la société civile et autres parties prenantes.

Dans ses aspects matériels et immatériels, le patrimoine culturel est un témoignage de la créativité humaine, mais aussi une ressource pour la construction des identités des personnes et des communautés. Comme avec les autres composantes de la vie culturelle, les aspects qui façonnent le patrimoine culturel, notamment la mémoire et le savoir, sont au cœur même de la dignité humaine. Leur respect, protection et amélioration requièrent des politiques axées sur les personnes et se fondant sur des droits. Ces dernières doivent reconnaître que le patrimoine culturel est vivant, diversifié et en constante évolution, et que ses composantes et moyens changent et interagissent avec les autres dimensions du développement durable, notamment les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

L'Union européenne a appelé à ce que 2018 soit l'Année européenne du patrimoine culturel. Du point de vue de la Commission Culture de CGLU, il s'agit là d'un contexte propice pour souligner les liens existants entre le patrimoine culturel

et le développement durable, et les implications particulières que ceci suppose à l'échelle locale, dans les projets, programmes et politiques des gouvernements locaux et régionaux, des organisations de la société civile, des groupes informels, des professionnel-le-s du patrimoine et autres parties prenantes actives dans ce domaine. D'une certaine façon, ceci reste en phase avec les **objectifs de l'Année européenne du patrimoine culturel**, notamment ceux qui touchent à l'amélioration de la contribution du patrimoine culturel à la société et à l'économie, en promouvant le développement durable, en encourageant des approches relatives au patrimoine culturel « qui sont centrées sur l'être humain, inclusives, tournées vers l'avenir, plus intégrées, durables, et transsectorielles », et en promouvant des modèles innovants de gouvernance participative et de gestion du patrimoine culturel.

Les liens entre le patrimoine culturel et le développement durable ont également été intégrés à l'**Agenda 2030 du développement durable** de l'ONU : en particulier à la cible 11.4 des Objectifs de développement durable (ODD), qui appelle à « [renforcer] les efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial » (Assemblée générale des Nations Unies, 2015) en vue de réaliser l'Objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tou-te-s, sûrs, résilients et durables ». En dépit des efforts de plaidoyer de plusieurs réseaux internationaux et régionaux, notamment CGLU, et d'autres parties prenantes, les références explicites aux aspects culturels dans les ODD restent faibles. Néanmoins, CGLU est convaincue que les aspects culturels éclairent et sont fondamentaux à la réalisation des objectifs dans tous les domaines du développement durable (CGLU, 2018).

En s'appuyant sur son expérience de conseil, plaidoyer et suivi de politiques, la Commission Culture de CGLU pense que l'Année européenne du patrimoine culturel fournit une opportunité de renforcer la compréhension de la place de la culture et du patrimoine culturel dans la société contemporaine et le développement durable. C'est selon cette optique que cette publication présente certaines des thématiques clés et des exemples illustrant la façon d'aborder cette relation. Même si un accent particulier a été mis sur les exemples en Europe, ses messages peuvent aussi résonner dans les autres régions du monde.

LE PATRIMOINE DANS LE LIVRE BLANC DE LA CULTURE

TERRASSA, CATALOGNE, ESPAGNE

Le patrimoine matériel et immatériel, pilier de la cohésion, de l'identité et de la visibilité

Le **Livre blanc de la culture** est une initiative du Conseil local de la culture et des arts de Terrassa, qui entend donner de la visibilité à la diversité de la vie locale au 21^e siècle. Le livre est le produit de débats, de groupes de travail et d'une volonté commune de renforcer la place de la culture dans la ville.

Entretien avec **Carles Sánchez**, Musée municipal de Terrassa.

De quelle façon le patrimoine a-t-il éclairé la vision de la ville de Terrassa ? Pourriez-vous nous donner des exemples concrets ?

Les efforts déployés pour promouvoir la valeur du patrimoine de Terrassa ont contribué à une identification progressive de la place de la ville au sein de cette thématique dans l'esprit du grand public (en Catalogne, en particulier dans l'aire métropolitaine de Barcelone, ainsi qu'en Espagne et en Europe). Des initiatives telles que la candidature de la Seu d'Ègara à être reconnue site du patrimoine mondial de l'UNESCO et les grands événements annuels ayant un discours attrayant (la Foire moderniste par exemple) ont accru la visibilité de Terrassa à l'échelle globale. Les efforts vers la reconnaissance du patrimoine se sont matérialisés avec le label « Villes et communes de caractère » (2017), un titre remis par l'Agence catalane du tourisme aux villes catalanes se distinguant par leurs valeurs historiques, culturelles, créatives et artistiques.

Quelles ont été les priorités fixées par le Livre blanc de la culture de Terrassa en matière de patrimoine culturel ?

Le Livre blanc de la culture de Terrassa est le résultat d'un processus de participation et de dialogue mené par le Conseil local de la culture et des arts et qui visait à promouvoir la culture vers de nouveaux horizons. Le groupe de travail sur le patrimoine culturel a établi deux axes principaux en lien avec le patrimoine culturel. Tout d'abord, le besoin de mettre en avant de grands éléments du patrimoine architectural (le patrimoine médiéval, moderniste et industriel) pour parvenir à une plus forte implication citoyenne et visibilité de la ville. Il ne faut pas oublier que l'un des

pilliers du domaine du patrimoine culturel est le soutien à la candidature de la Seu d'Ègara à sa classification comme site du Patrimoine mondial, distinction accordée par l'UNESCO et se fondant sur la conviction, appuyée par de solides arguments scientifiques, de sa singularité universelle. Ensuite, le Livre blanc sur la culture fixe également comme priorité d'avancer vers l'établissement d'une vaste collection d'art de haut niveau à Terrassa, qui provient de la confluence entre la collection publique existante et celle de la Fondation Antiga Caixa Terrassa (fondation de la banque La Caixa).

Quel rôle jouent les citoyen-ne-s dans la conservation et les usages contemporains du patrimoine matériel et immatériel ?

Le fait que Terrassa soit une capitale culturelle découle de son patrimoine culturel matériel et immatériel, qui est relié à un tissu associatif et civique très riche. Nous ne pouvons pas oublier que les organisations culturelles à Terrassa ont toujours joué un rôle primordial dans la conservation et le rayonnement extérieur du patrimoine de la ville, que ce soit par le biais de la transformation d'installations culturelles en importants lieux événementiels (les Journées du patrimoine du groupe de castellers Minyons de Terrassa se tenant par exemple à la Seu d'Ègara) ou par l'union des valeurs de l'art et de la musique (le festival musical Sons del Temps se tient dans des lieux du patrimoine médiéval et moderniste de la ville, et les célébrations de Noël à la cathédrale d'Ègara). Il s'agit là d'initiatives liées au patrimoine qui, plutôt que d'ancrer les villes dans leur passé, en font une scène précieuse pour les échanges culturels et la visibilité à l'extérieur.



2. Le patrimoine culturel selon une perspective des droits humains

Le droit à prendre part à la vie culturelle, reconnu comme droit humain dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948) et le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (1966), a plusieurs implications en lien avec le patrimoine culturel, décrites d'ailleurs en 2009 par le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies** :

- Le droit de tout un-e chacun-e à accéder à son propre patrimoine culturel et linguistique et à celui d'autrui ;
- L'obligation des autorités à respecter et protéger le patrimoine culturel sous toutes ses formes, en temps de guerre et de paix, et en présence de catastrophes naturelles ;
- L'obligation à respecter et protéger le patrimoine culturel de tous les groupes et de toutes les communautés, en particulier les individus et groupes les plus défavorisé-e-s et marginalisé-e-s, dans des programmes et politiques de développement économique et environnemental ;
- L'obligation de respecter et protéger les productions culturelles des peuples autochtones, notamment leurs savoirs traditionnels, médecine naturelle, folklore, rituels et toute autre forme d'expression ;
- L'obligation à fournir une éducation appropriée et sensibilisation du public concernant le droit à prendre part à la vie culturelle, notamment la nécessité de respecter le patrimoine culturel et la diversité culturelle ; et
- L'obligation de développer des programmes visant à préserver et restaurer le patrimoine culturel.

Ces dernières années, les rapporteur-se-s spéciaux-les successif-ve-s de l'ONU sur les droits culturels ont contribué à détailler encore davantage les implications spécifiques de cette approche du patrimoine culturel axée sur les droits humains. Dans son **rapport de 2011**, Farida Shaheed a souligné que le patrimoine culturel est dynamique (« [il] fait le pont entre le passé, le présent et l'avenir car il englobe des choses héritées du passé dont on estime qu'elles ont une valeur ou une importance telle que les personnes ou les communautés veulent les transmettre aux générations suivantes »), diversifié (« parler de patrimoine culturel dans le contexte des droits de l'homme, c'est tenir compte des patrimoines multiples par lesquels les personnes et les communautés expriment leur humanité, donnent un sens à leur existence, construisent leur vision du monde et représentent leur rapport avec les forces extérieures qui influent sur leur vie ») et axé sur les personnes (« la définition du patrimoine culturel ne renvoie pas seulement à ce qui est considéré comme ayant une valeur essentielle pour l'humanité tout entière, mais aussi à tout ce qui est important pour des personnes et des communautés particulières, l'aspect humain du patrimoine culturel

étant ainsi mis en avant. ») (Experte indépendante de l'ONU dans le domaine des Droits culturels, 2011). Les connexions entre les droits culturels et le patrimoine culturel ont été encore davantage explorées par Karima Bennoune dans **son rapport de 2016**, qui met un accent particulier sur les répercussions de la destruction volontaire du patrimoine culturel sur les droits humains, notamment le droit à prendre part à la vie culturelle.

Dans le contexte européen, le rôle de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (« **Convention de Faro** », 2005) ne saurait être assez souligné. L'article 4 de la Convention de Faro définit une série de droits et responsabilités liés au patrimoine culturel, notamment le droit de toute personne, seule ou en commun « de bénéficier du patrimoine culturel et de contribuer à son enrichissement » ; « qu'il est de la responsabilité de toute personne, seule ou en commun, de respecter aussi bien le patrimoine culturel des autres que son propre patrimoine et en conséquence le patrimoine commun de l'Europe » ; et « que l'exercice du droit au patrimoine culturel ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont nécessaires dans une société démocratique à la protection de l'intérêt public, des droits et des libertés d'autrui » (Conseil de l'Europe, 2005, article 4). Le rapport **Cultural Heritage Counts for Europe** (le patrimoine culturel, un atout pour l'Europe), publié en 2015 par un consortium d'organisations européennes actives dans les domaines de la culture et du patrimoine, a souligné que la Convention de Faro plaçait les personnes et les valeurs humaines au centre d'une compréhension renouvelée du patrimoine culturel (Sanetra-Szeliga, 2015 : 10).

La Commission Culture de CGLU pense que les droits humains, y compris les droits culturels, fournissent la base à la compréhension du patrimoine culturel comme partie intégrante du développement durable, comme l'expliquait en 2015 le guide **Culture 21: Actions**. Ceci se reflètera par la suite dans l'adoption de politiques tenant compte des droits et responsabilités de tou-te-s, et qui prêtent une attention particulière aux groupes défavorisés et vulnérables. Les gouvernements locaux et les autres parties prenantes actives à l'échelle locale sont bien placé-e-s pour identifier les obstacles à l'exercice des droits culturels et prendre les mesures pour les rendre effectifs.

MUSÉE EN PLEIN AIR JAMTLI

ÖSTERSUND, SUÈDE

Promotion de la participation de la communauté, opportunités d'éducation et dialogue interculturel

Le **Musée en plein air Jamtli** propose un voyage excitant à travers l'histoire de Jämtland et Härjedalen. Chaque été, le musée en plein air devient Jamtli Historieland (un parc thématique et historique vivant). Les édifices historiques prennent vie et proposent histoires et mises en scène aux visiteur-se-s, qui se laissent emporter par des récits mouvementés et ludiques, remontant de 1785 à 1975. Tout au long de votre parcours de visiteur-se-s, Jamtli Historieland vous invite à interagir avec les acteur-ric-e-s qui donnent vie et dressent le portrait de personnes du passé.

Entretien avec **Henrik Zipsane**, directeur de la Fondation Jamtli.

De quelle façon les communautés locales ont-elles été impliquées dans le déroulement des activités de Jamtli année après année ?

Tout d'abord, le public est représenté au conseil d'administration de la Fondation Jamtli, qui dirige le musée. Les autorités publiques de la région et de la municipalité sont les membres majoritaires. D'autres membres ont été désigné-e-s par deux associations régionales, celle de la société des arts et celle de la société d'histoire. Ensuite, nous disposons d'une organisation d'ami-e-s du musée qui se charge principalement du travail des nombreux-ses bénévoles. La direction du musée est représentée au conseil de cette organisation. On peut dire que ce sont des modalités officielles selon lesquelles impliquer notre communauté dans le travail de Jamtli. Dans la réalité, nous impliquons beaucoup plus le public dans notre travail pratique au quotidien. Nous le faisons par le biais de différentes initiatives. Par exemple, à travers des projets où nous documentons plusieurs choses. Lorsque nous avons créé notre environnement années 70 dans le musée en plein air avec une aire de jeux et quatre maisons, nous avons procédé à une campagne de collecte auprès de la communauté, et des centaines de personnes nous ont donné des vêtements, meubles, jouets et plein d'autres choses encore, provenant de leur jeunesse ou enfance dans les années 70, ainsi que des souvenirs. Plusieurs groupes de travail étaient composés par des personnes qui nous ont aidé-e-s à dresser des listes à partir de leurs souvenirs de ce dont nous avons besoin de collecter pour façonner les histoires que nous souhaitons raconter. Ce fut une expérience géniale ! Nous nous sommes fait des centaines de nouveaux-elles ami-e-s !

En vous appuyant sur votre expérience, quel

rôle le patrimoine culturel local a-t-il dans l'enrichissement des expériences pédagogiques ?

Les personnes s'identifient facilement au patrimoine local ou régional matériel et immatériel, notamment à travers leurs propres souvenirs ou ceux de leurs proches. Ce qui veut dire que ce type de patrimoine – en particulier celui du passé récent – devient un outil très efficace lorsqu'il faut créer des expériences d'apprentissage qui peuvent réellement toucher les membres de la communauté. Par exemple, il est facile de façonner des expériences d'apprentissage où les parents (et grands-parents) se sentent confiant-e-s dans leur relation avec leurs enfants (petits-enfants).

Jamtli a mis l'accent sur l'accès à la culture de toutes et tous. Pourriez-vous nous donner quelques exemples spécifiques en la matière ?

Notre travail sur le dialogue interculturel s'est intensifié avec la construction du village Jamtli, composé de 17 petites maisons sur le site du musée. En collaboration avec la municipalité locale et la société municipale de logement, nous prévoyons de faire vivre 40-50 personnes dans le musée. Les premier-ère-s locataires sont déjà là ! Deux tiers des locataires seront des jeunes familles réfugiées avec enfants. Notre responsable bénévole consacre la moitié de son temps à faciliter l'installation de nos nouveaux-elles ami-e-s. Les familles auront la possibilité d'utiliser l'ensemble du musée comme terrain de jeu et en échange, elles nous enseigneront comment nous pourrions utiliser le musée à l'avenir pour toutes sortes de nouvelles célébrations, etc. Dans quelques années, il sera tout aussi naturel de fêter le ramadan à Jamtli que la fête du Midsommar (équivalent scandinave de la Saint-Jean, solstice d'été) aujourd'hui.



© Jamtli Open Air Museum



© Jamtli Open Air Museum



© Jamtli Open Air Museum

3. La nécessité de politiques de patrimoine culturel liée au développement, dans une démarche globale

Les définitions contemporaines du patrimoine sont devenues de plus en plus intégrales, elles incluent les aspects naturels et culturels, les éléments matériels et immatériels, qui ont été hérités du passé et qui sont considérés comme importants pour le présent et pour l'avenir. Comme le dit la Convention de Faro, le patrimoine culturel « constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (Conseil de l'Europe, 2005, article 2).

La reconnaissance du lien entre le patrimoine et l'environnement et le paysage, mais aussi qu'il est transmis au travers des savoirs, croyances et valeurs, place le patrimoine en lien étroit avec un vaste éventail de pratiques et de lieux. Ceci signale également le besoin de reconnaître la place du patrimoine dans plusieurs domaines de politique, et en particulier dans les politiques et les stratégies qui sont liées au développement durable à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. La compréhension élargie du sens du patrimoine culturel et la connexion au développement durable gagnent toutes deux une plus grande place au sein des déclarations et documents de politique générale ces dix dernières années, comme le montrent bien les documents produits dans le contexte de l'Année européenne du patrimoine culturel (cf. la décision d'établir l'année, voir ci-dessus), l'Agenda 2030 du développement durable et le Nouvel agenda urbain.

Même si l'**Agenda 2030 pour le développement durable** est loin de donner aux aspects culturels leur juste place dans le développement durable (voir par ex., CGLU, 2018), il convient de noter que la référence la plus explicite faite à la culture dans les ODD, la cible 11.4, aborde le besoin de « [renforcer] les efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial », insistant donc sur le lien entre protection du patrimoine et promotion de villes et établissements humains ouverts à tou-te-s, sûrs, résilients et durables. Comme l'a expliqué CGLU dans sa publication récente **La culture dans les Objectifs de Développement Durable : guide pour l'action locale**, une compréhension plus approfondie du lien entre culture et développement durable doit servir à reconnaître que les aspects culturels sont pertinents à tous les ODD. Dans le domaine du patrimoine, il faut souligner la pertinence du travail effectué par le **Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)**, qui a fourni des recherches, un plaidoyer et une assistance poussés à la mise en œuvre de la cible 11.4, ainsi que sur tous les aspects touchant au patrimoine des autres ODD.

On peut retrouver d'autres références intéressantes dans le **Nouvel Agenda Urbain** adopté par la Conférence de l'ONU sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), organisée à Quito en 2016, et qui est particulièrement importante pour les villes et les communes. Les gouvernements réunis à Habitat III se sont engagés à « exploiter durablement le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, dans les villes et les établissements humains, grâce à des politiques urbaines et territoriales intégrées et à des investissements suffisants aux niveaux national, infranational et local, destinés à préserver et à promouvoir les infrastructures et les sites culturels, les musées, les cultures et les langues autochtones, ainsi que les savoirs traditionnels et les arts, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la restauration et la redynamisation des zones urbaines ainsi que dans le renforcement de la participation sociale et de l'exercice de la citoyenneté. » Le Nouvel agenda urbain fait également référence à l'inclusion de la culture comme composante prioritaire des plans et stratégies urbains, au fait que les politiques de développement stratégique doivent sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel et les paysages, et au soutien à l'exploitation du patrimoine culturel pour le développement urbain durable, en reconnaissant son rôle dans la stimulation de la participation et de la responsabilité, et en associant les peuples autochtones et les communautés locales à la promotion et à la diffusion de connaissances sur le patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi qu'à la protection des expressions et des langues traditionnelles (Conférence de l'ONU sur le logement et le développement urbain durable, 2016, paragraphes 38, 124 et 125).

Malgré ces déclarations, et l'émergence d'un nombre grandissant de pratiques intéressantes (les exemples présentés ici l'attestent), des efforts sont encore nécessaires pour accroître la compréhension de la connexion existant entre patrimoine culturel et développement durable et pour la rendre efficace au sein de politiques et programmes spécifiques à tous les niveaux. En particulier, l'intégration des aspects de patrimoine immatériel dans de nombreux domaines de l'élaboration de politiques (ceux qui sont liés à la planification urbaine, à l'environnement, l'éducation, la cohésion sociale, etc.) et la consultation des communautés dans les exercices de cartographie, planification et évaluation et dans la planification de politiques urbaines sont encore limitées. Il manque encore une compréhension plus holistique et intégrale des connexions entre dimensions culturelles et naturelles du patrimoine culturel. Ces thématiques seront abordées plus en détail dans les sections suivantes. Dans certains de ces domaines, les villes et régions européennes pourraient s'inspirer de ce qui est effectué dans d'autres régions du monde, où souvent les connexions au patrimoine naturel sont plus riches.

CAPITALE EUROPÉENNE 2019 DE LA CULTURE

MATERA, BASILICATE, ITALIE

Le patrimoine culturel offre les bases du débat sur le présent et le futur à Matera et en Europe

Matera, future **Capitale européenne 2019 de la culture**, s'est fixée pour objectif d'être au-devant de la scène d'un mouvement qui fait tomber les barrières à la culture, en particulier par le biais des nouvelles technologies et de l'apprentissage. Avec une approche artistique dynamique et innovante, le programme contient également une politique inclusive qui entend rassembler celles et ceux fréquemment exclu-e-s de la culture, au sein de projets, plutôt que de créer des lignes de projets parallèles.

Entretien avec **Ariane Bieou**, responsable culturelle et **Rosella Tarantino**, responsable du développement et des relations, Fondation Matera-Basilicata 2019.

De quelle façon Matera établit-elle la connexion entre le patrimoine matériel et immatériel et la vie contemporaine ?

L'idée qui parcourt tout le programme Capitale européenne 2019 de la culture de Matera-Basilicata est l'objectif de reconnaître la richesse du patrimoine local et de le réinterpréter à la lumière des enjeux contemporains. Un accent particulier a été mis sur l'axe qui relie le patrimoine, l'éducation et la communauté et un certain nombre d'activités sont déjà en cours ou seront mises en place en 2019 pour illustrer cette démarche. Des mesures sont également en train d'être prises pour veiller à ce que ces connexions soient maintenues au terme de l'année en tant que Capitale européenne de la culture.

Pourriez-vous nous donner des exemples ?

Dans le cadre du programme de Capitale européenne 2019 de la culture, le projet « Habiter l'opéra (Abitare l'opera) », fonctionnera comme un spectacle d'opéra « réparti », avec la ville servant de scène et les habitant-e-s d'interprètes et de public. De même, le programme I-DEA, conçu comme une « archive des archives et collections », aborde la richesse anthropologique de la région de la Basilicate, et le potentiel qu'ont les archives de devenir une source d'inspiration

pour la créativité contemporaine. Des artistes seront invité-e-s à explorer les collections locales et les histoires qui y sont liées, et à travailler avec les écoles pour développer les partenariats avec les archives, mais aussi pour faire usage des outils technologiques selon différentes modalités créatives. Les archives sont en train d'être numérisées, avec pour objectif de permettre un nouveau travail créatif autour des collections du passé, une fois que le projet I-DEA sera arrivé à terme.

Comment décririez-vous la dimension européenne du patrimoine culturel de Matera ?

L'approche adoptée par Matera relie le passé, le présent et le futur et implique une vision dynamique du patrimoine. Cette démarche a été reconnue dans certaines initiatives européennes, notamment « Les voix de la culture ». L'un des enjeux également importants pour Matera et qui recouvre une certaine résonance européenne, est la relation entre les touristes et les habitant-e-s. Le programme entend aborder ceci comme une relation plutôt que de se focaliser sur les possibles tensions, tout en considérant l'art comme quelque chose qui peut faciliter la relation, en particulier lorsqu'on donne l'opportunité aux habitant-e-s de se faire entendre en tant que créateur-ric-e-s.



4. Patrimoine culturel, développement économique et tensions urbaines

L'un des principaux facteurs ayant attiré l'attention sur le patrimoine culturel ces dernières décennies est la reconnaissance de sa contribution potentielle au développement économique. Les sites et monuments du patrimoine culturel matériel et les expressions culturelles liées au patrimoine immatériel (métiers, festivals, traditions), peuvent attirer le tourisme et les investissements et fournir ainsi de nouvelles sources de revenus et créer des emplois. Des synergies se retrouvent également avec d'autres éléments des écosystèmes culturels et créatifs, notamment le développement de nouveaux produits et services. De nombreuses études d'impact ont été menées autour de ces enjeux à l'échelle locale, nationale et internationale (voir, Sanetra-Szeliga 2015 ; UNESCO 2016).

La relation entre le patrimoine culturel et le développement économique requiert plusieurs réflexions. En premier lieu, les programmes et les politiques qui visent à explorer la dimension économique du patrimoine culturel matériel et immatériel doivent impliquer l'expertise et les connaissances adéquates, notamment des équipes ayant une formation en conservation, interprétation et gestion du patrimoine. Les programmes d'accès à l'emploi dans des domaines liés au patrimoine et à sa gestion doivent inclure les connaissances et compétences culturelles adaptées et correspondantes. La valeur intrinsèque du maintien du commerce et des métiers traditionnels, indépendamment de leurs implications économiques, doit également être reconnue.

L'impact du patrimoine culturel sur l'économie locale doit être régulièrement analysé, notamment qui en bénéficie et à quel degré les hommes et les femmes, les communautés locales et les couches les plus défavorisées en font partie. Il est également nécessaire d'examiner et d'aborder, le cas échéant, les effets négatifs potentiels de l'attractivité du patrimoine culturel, en termes de montée des prix du logement et de processus de gentrification.

En outre, la nature dynamique et changeante du patrimoine culturel doit également s'appliquer aux approches économiques du patrimoine culturel. Dans la pratique, ceci suppose de reconnaître la capacité des éléments du patrimoine culturel matériel et l'interprétation de toutes les formes de patrimoine culturel de se modifier en fonction de l'évolution des communautés locales, et de la possibilité qu'ils incluent des éléments d'innovation. Il faut également éviter de « congeler » le patrimoine culturel dans son passé ou sa forme exotique, mais aussi empêcher la décontextualisation des identités culturelles avec pour but de maximiser les résultats économiques.

Ceci est en phase avec la nécessité d'approches du patrimoine culturel et du tourisme qui soient inclusives et durables. La gestion du tourisme durable doit prendre

en compte l'impact qu'ont les visites sur la conservation, le sens et les usages traditionnels du patrimoine culturel. Une part des bénéfices générés par le tourisme doit être réinvestie dans l'écosystème culturel, en particulier dans les aspects qui sont nécessaires au développement culturel, mais qui sont moins susceptibles de recevoir des financements en provenance d'autres sources. Les politiques dans ces domaines requièrent des approches de la gouvernance et de la gestion qui impliquent les communautés locales de façon inclusive.

Le développement économique peut avoir d'autres impacts sur le patrimoine culturel, notamment l'abandon ou la destruction d'éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel dans les contextes de régénération urbaine, de développement d'infrastructures et autres initiatives de planification urbaine. Pour faire face à cette possibilité, les instruments de la planification urbaine locale doivent reconnaître explicitement l'importance de questions et ressources culturelles, et des dispositifs d'« évaluation de l'impact culturel » doivent être établis et utilisés dans les contextes correspondants. Les modèles architecturaux doivent prendre en compte les matériaux, savoirs et techniques de construction traditionnels et doivent être développés à l'échelle locale, appliqués dans la rénovation des bâtiments existants, la planification des nouvelles constructions et autres contextes concernés. **Culture 21 : Actions** comprend une « section-engagement » consacrée au lien entre culture, planification urbaine et espace public, qui fournit des orientations, entre autres, dans ce domaine.

« EMMÈNE-MOI DANS TON VILLAGE »

GABROVO, BULGARIE

Le patrimoine culturel et naturel qui mène à l'apprentissage inter-générationnel

La municipalité de Gabrovo applique les principes et concepts de l'Agenda 21 de la culture, et met en œuvre un éventail coordonné d'activités et programmes culturels, notamment : la Stratégie pour la culture 2014-2024 ; le programme municipal sur la culture, la candidature à Capitale européenne 2014 de la culture ; la participation au programme Villes Pilotes, l'adhésion au réseau des villes créatives de l'UNESCO, etc. L'initiative « Emmène-moi dans ton village » entre totalement dans le champ d'application de ces politiques car elle vise à explorer, préserver et promouvoir le patrimoine culturel vivant des communes rurales de Gabrovo, par le biais du transfert de savoirs, compétences, pratiques ainsi que des connaissances, perceptions, sensibilités de la part des personnes âgées aux jeunes. Le projet développe efficacement une approche originale qui rassemble des villageois-es âgé-e-s et des jeunes d'origine citadine, qui vivent et travaillent alors ensemble dans l'environnement naturel des villages, sous forme de « grands-parents à louer » et « petits-enfants en prêt ».

Entretien avec **Sevdalina Nenkova**, experte en chef, municipalité de Gabrovo

Gabrovo est l'une des Villes Pilotes de l'Agenda 21 de la culture. Selon vous, de quelle façon un projet tel que « Emmène-moi dans ton village » se rapporte-t-il à l'Agenda 21 de la culture ?

En faisant l'expérience de pratiques culturelles différentes, on donne aux jeunes des conditions favorables pour « une existence plus satisfaisante du point de vue intellectuel, émotionnel, moral et spirituel », avec la possibilité de vivre, travailler, explorer, communiquer, créer et s'exprimer de façons non conventionnelles et totalement inconnues. Le projet est effectué dans un « dialogue entre l'identité et la diversité, l'individuel et le collectif... », ce qui contribue à la diversité culturelle au travers d'un processus commun d'activités partagées, interactions et échanges entre les plus vieux/vieilles et les plus jeunes. En fournissant un accès à ce mini-univers culturel au cœur d'un environnement rural reculé, inexploré, les jeunes ont l'occasion unique de parvenir à une « relation interactive avec le territoire ».

Avec cette focalisation sur l'échange d'expériences entre générations et la promotion des traditions et du patrimoine bulgares, quels ont été les impacts du projet ?

Initiative singulière à ces débuts, avec une douzaine de participant-e-s et s'appuyant sur une idée d'une étudiante de l'Université de Gabrovo, ce projet est devenu un événement annuel avec un nombre grandissant de participant-e-s, très populaire auprès des enfants et des jeunes de la région, mais aussi du pays et de l'étranger. La réalisation de ce projet contribue considérablement au processus d'exploration et de développement des cultures locales. Par le biais de la participation et de l'implication directes, l'expression et la créativité personnelles des jeunes sont suscitées et encouragées sous les conseils des plus âgé-e-s, selon leur expérience et connaissance des traditions et des coutumes. Les deux groupes cibles bénéficient de l'opportunité

de créer et inventer, d'expérimenter et partager l'abondance de la vie rurale et la richesse des strates culturelles, cachées dans le secret de ce monde menacé de tomber dans l'oubli.

Plus largement, comment le patrimoine matériel et immatériel joue-t-il un rôle dans la Stratégie de développement de la culture de Gabrovo ?

Le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel sont des facteurs précieux dans la stratégie de Gabrovo car ce sont eux qui ont principalement façonné l'identité de la communauté locale. Nombre d'éléments du patrimoine matériel sont reconnus comme faisant partie du patrimoine national : le Musée de la réserve architecturale et historique « Bozhentsi », les bâtiments d'architecture, tels que les demeures et vieilles usines, lieux appropriés pour différents types d'initiatives. Elles fournissent aussi une opportunité de faire de la ville un centre de résidences artistiques pouvant être organisées dans un environnement naturel proche des Balkans et de deux parcs nationaux. Les métiers d'artisanat, préservés par la communauté locale au Musée ethnographique en plein air « Etar », font partie du patrimoine immatériel et peuvent faire de la ville un centre pour les industries créatives. Le potentiel est démontré par l'adhésion de Gabrovo au Réseau des villes créatives de l'UNESCO, dans la catégorie ville d'Artisanat et arts populaires. Le sens de l'humour local typique, qui prend forme et se matérialise via les activités de la Maison de l'humour et de la satire complète le caractère unique de la marque de la ville. Une grande variété d'initiatives, telles que « Emmène-moi dans ton village », sont organisées non seulement pour préserver le patrimoine immatériel, mais également pour contribuer à l'interprétation, l'acceptation et la compréhension de toutes ses formes et à l'évolution de l'identité culturelle en parallèle de l'évolution de la communauté locale.



© City of Gabrovo



© City of Gabrovo



© City of Gabrovo



© City of Gabrovo



© City of Gabrovo



© City of Gabrovo

5. Patrimoine culturel, inclusion, diversité et développement social

L'approche du patrimoine culturel fondée sur les droits et axée sur les personnes exige de reconnaître qu'il existe de nombreuses interprétations valables de l'héritage du passé et de son importance pour le présent et l'avenir ; le patrimoine et la mémoire doivent de plus en plus être pensés au pluriel : les patrimoines, les mémoires. Il est nécessaire que les politiques de patrimoine garantissent à toutes et tous les opportunités d'accès et d'interprétation du patrimoine, et il faut également que les modèles de conservation se chargent d'un éventail large de ressources culturelles matérielles et immatérielles.

La décision établissant l'Année du Patrimoine culturel souligne que ce dernier joue un rôle important dans la cohésion de la communauté. Elle souligne également que de nouvelles approches participatives et interculturelles au patrimoine culturel ont le potentiel de faire augmenter la confiance, la reconnaissance mutuelle et la cohésion sociale. En effet, outre une compréhension de l'accès et de la participation au patrimoine comme un droit humain, des preuves recueillies au fil des ans ont démontré que la participation aux activités de patrimoine culturel peuvent contribuer au renforcement de l'estime de soi et de la confiance individuelle et collective, promouvoir un plus grand engagement dans les activités civiques, renforcer le capital social, stimuler le dialogue interculturel et reconnaître la diversité culturelle, entre autres (Dümcke et Gnedovsky, 2013 ; et Sanetra-Szeliga, 2015).

L'exploration de la dimension sociale du patrimoine culturel implique que les mesures en lien avec le patrimoine soient adoptées dans un vaste éventail de domaines politiques de la sphère sociale. Il s'agit notamment de l'éducation, qui a besoin de fournir des possibilités d'accès à plusieurs formes de patrimoine et à comprendre leur contexte, signification et importance. Des opportunités d'apprentissage connectées au patrimoine et aux connaissances traditionnelles doivent être fournies tout au long de la vie, y compris dans des contextes intergénérationnels : effet, c'est l'un des domaines où la reconnaissance du savoir existant chez les générations plus âgées est essentielle et où existent des possibilités de rencontre entre les générations.

De même, les villes et les communes, ainsi que les gouvernements à d'autres niveaux, doivent veiller à ce que le patrimoine des différentes communautés et groupes existants sur le territoire puisse être correctement préservé, géré et visualisé. Le cas échéant, des possibilités de dialogues interculturels autour des souvenirs et des patrimoines doivent être fournies.

Une dimension de genre doit également faire partie intégrante des politiques de patrimoine, tout comme dans tous les domaines de l'élaboration de politiques. Une attention particulière doit être prêtée à la reconnaissance des pratiques,

connaissances, coutumes et sites liés aux femmes, qui ont souvent été négligées dans la présentation du patrimoine culturel. Des mesures sont également nécessaires pour s'assurer que les femmes ont un accès total et égal à la formation, à l'emploi, au bénévolat et aux possibilités de prises de décisions dans des domaines en lien avec le patrimoine culturel, en abordant les principaux obstacles, le cas échéant.

Conformément à l'article 30 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les États doivent prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les personnes handicapées jouissent d'un accès aux espaces culturels, notamment les musées, et, dans la mesure du possible, aux sites et monuments. Le principe d'accessibilité universelle est important pour tous les groupes défavorisés ou vulnérables, et les autorités publiques doivent tenir compte des obstacles spécifiques qui sont applicables dans leurs contextes respectifs.

« SPECIALLY UNKNOWN »

PAYS-BAS

Un projet d'histoire orale pour diversifier les récits de patrimoine et autonomiser les réfugié·e·s

Un total de 248 réfugié·e·s, forcé·e·s à quitter leur pays ces dernières années, ont participé au projet d'histoire orale **Specially Unknown**, où leurs histoires ont été racontées dans un film. Leurs récits se focalisent sur la façon dont il·elle·s se sont bâti une nouvelle vie aux Pays-Bas, et la façon dont il·elle·s ont contribué au pays et aux villes où il·elle·s vivent désormais. Specially Unknown entend recueillir et créer une archive permanente des récits de vie individuels des réfugié·e·s, pour participer d'une nouvelle perception des réfugié·e·s et de la diversification des institutions de patrimoine.

Entretien avec **Dilek Karaagacli**, Stichting BMP – Fondation pour la promotion de la participation sociale.

D'où vient ce projet ? Quelles organisations ont été impliquées dans sa conception et sa mise en œuvre ?

En 2013, Stichting BMP a entamé un projet innovant d'histoire orale auprès des communautés de réfugié·e·s aux Pays-Bas. L'intitulé du projet, Ongekend Bijzonder, signifie en anglais « Specially Unknown » ou « Particulièrement inconnu ». Le projet s'inspire d'une initiative similaire partant de Londres, intitulée « le projet d'histoire des communautés de réfugié·e·s ». Specially Unknown implique plusieurs institutions culturelles et patrimoniales d'Amsterdam, La Haye, Utrecht et Rotterdam, qui forment le comité de pilotage.

Quels ont été les résultats ?

Tout au long de l'initiative, 248 entretiens auprès d'ancien·ne·s réfugié·e·s ont été effectués, en portant une attention particulière à la façon dont il·elle·s contribuent au développement de leurs villes. 24 travailleur·se·s de terrain (fieldworkers) ayant une expérience de réfugié·e ont été formé·e·s à mener des entretiens d'histoire orale ; il·elle·s ont ensuite pris part à l'organisation de 16 projets artistiques impliquant les réfugié·e·s et leurs récits. En étroite collaboration avec les partenaires culturel·le·s, un grand festival a été organisé pendant deux mois où 30 productions artistiques ont été proposées à plus de 350 000 personnes.



Les entretiens d'histoire orale sont devenus partie intégrante des archives des villes et sont disponibles en ligne. Différentes publications et documents éducatifs ont également été produits. En outre, le projet a permis de donner naissance à un réseau d'institutions patrimoniales, organisations culturelles et réfugié-e-s, qui désormais se connaissent et peuvent développer de nouvelles initiatives. Sur la base de ce projet, un nouveau Specially Unknown a été lancé en collaboration avec des partenaires de quatre villes européennes (Anvers, Bochum, Paris, Turin), avec pour but d'enquêter et comparer ce qui se passe dans 9 autres États membres de l'UE.

Selon vous, quelle importance les histoires des migrant-e-s et réfugié-e-s ont-elles pour l'expérience du patrimoine culturel en Europe, aujourd'hui ?

Les institutions culturelles et patrimoniales jouent un rôle significatif dans la documentation et la transmission des histoires des personnes, mais elles n'ont que

des liens très rares avec les communautés de réfugié-e-s. Et parce que leurs histoires sont invisibles aux yeux de ces institutions, les réfugié-e-s ne se sentent pas assez impliqué-e-s et représenté-e-s dans leurs villes. L'intention derrière Specially Unknown était d'entamer le processus de changement de ces représentations et de ces perceptions. Il a ainsi démontré combien le sentiment de se sentir chez soi et d'appartenance sont importants pour la participation et l'intégration des communautés de réfugié-e-s dans les villes néerlandaises. Le recueil des récits de vie et leur partage avec la société d'accueil selon des modalités créatives contribuent à une plus grande sensibilisation à notre passé collectif de migrations et le renforcement de la compassion, de la compréhension envers les nouveaux groupes, ceux de maintenant et ceux qui le seront à l'avenir. Nous avons la conviction que la participation culturelle contribue à l'autonomisation et à la participation active des réfugié-e-s au sein des nouveaux réseaux et de la société en général.

6. La gouvernance du patrimoine culturel

L'accessibilité et la participation universelles au patrimoine culturel s'appliquent également à la prise de décision et à la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Comme dans les autres domaines de la vie culturelle, des modèles multiples de gouvernance sont nécessaires au patrimoine culturel. Plusieurs aspects doivent être pris en compte en la matière.

En premier lieu, le besoin de bonnes approches participatives à la gouvernance du patrimoine culturel, impliquant les parties prenantes civiles, privées et publiques et, autant que possible, en permettant à toutes et tous dans la communauté d'être engagé-e-s dans les décisions importantes. Il peut être nécessaire pour honorer cette démarche de proposer des formations en vue de développer les compétences pour s'engager dans les procédures de gestion et de prise de décisions. Le besoin de cadres de gouvernance pluripartites, mais aussi la nécessité de rendre possible la participation à tous les stades des processus de prise de décisions ont été signalés par le Conseil des ministres de l'UE dans ses Conclusions sur la gouvernance participative du patrimoine culturel 2014, qui souligne également que les moyens numériques pourraient contribuer à accroître l'accès et la participation à la gouvernance pour tous les groupes sociaux.

Ensuite, comme les sections précédentes l'indiquent, une approche du patrimoine culturel fondée sur les droits et axée sur les personnes, qui reconnaît ses liens avec le développement durable dans son sens le plus large, devrait exiger des politiques « communes » et une compréhension de l'importance du patrimoine culturel par les décideurs dans de nombreux domaines de politique, notamment la culture, l'éducation, l'environnement, le tourisme, l'emploi, les affaires sociales, la jeunesse, l'égalité des genres, etc. Ici aussi, il peut s'avérer nécessaire de proposer les formations correspondantes, le cas échéant, tout comme l'établissement de mécanismes de coordination efficace, tels que des groupes de travail, des stratégies conjointes et des programmes transversaux.

Enfin, des cadres de gouvernance multi-niveaux appropriés sont nécessaires. Ceci comprend la décentralisation des compétences en matière de patrimoine culturel chaque fois que possible, et par extension, ceci implique l'allocation des ressources financières, humaines, techniques et matérielles adéquates qui rendront la décentralisation efficace. Il faut alors établir des mécanismes de dialogues appropriés entre les autorités locales, régionales et nationales, en rendant possibles une bonne répartition des tâches et la collaboration. Au niveau opérationnel, des efforts doivent être déployés pour encourager et permettre le réseautage national et international entre les professionnel-le-s et les institutions du patrimoine.

L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES POLITIQUES RELATIVES AU PATRIMOINE

LEEDS, ROYAUME-UNI

Des partenariats solides pour préserver et célébrer le patrimoine culturel

Le développement de politiques culturelles et autres politiques urbaines à Leeds s'appuie sur un éventail d'organisations de la société civile, qui contribuent à la préservation des édifices et l'organisation d'activités qui célèbrent le patrimoine matériel et immatériel. Parmi elles se trouve le National Trust, mais aussi le Leeds Civic Trust, un organisme bénévole apolitique, ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent participer et influencer sur le développement de Leeds.

Entretien avec **Leanne Buchan**, administratrice principale chargée de la culture et des sports du Conseil de la ville de Leeds.

What is the role of civil society organisations, such as the Leeds Civic Trust or the National Trust, in the preservation and promotion of heritage?

Leeds Civic Trust and other NGOs in the city play an active role in its future development from taking part in major consultations on both the tangible built heritage of the city and how this evolves as new developments take shape, but also in terms of how our intangible heritage and the culture of our city is recognised and shared with new audiences. In 2016 Leeds began work on its first co-produced Culture Strategy seeking to create an iterative document that would bring together partners from across the city to create a new framework for the governance of culture. Leeds Civic Trust and several of its member societies, e.g. local history and heritage groups, 'Friends Of' groups and volunteers continue to contribute to both the Culture Strategy and its associated Delivery Plan. These groups were also heavily involved in the development of the city's bid for European Capital of Culture 2023.

What mechanisms for collaboration exist between the local government and these organisations?

Leeds Civic Trust and Leeds City Council have a long history of dialogue and collaboration. The Civic Trust is a member of our Sustainable Economy & Culture (SEC) Partnership Board which makes up part of the City Council's formal partnership arrangements with public, private and third sector partners in the city. The SEC Partnership Board meets quarterly to consider aspects of progress in delivering the overall long-term Vision for Leeds. In addition to this the Leeds Civic Trust are also an active voice in consultations relating to future developments and regeneration projects in Leeds, attending the Leeds Property Forum and the city's formal meetings such as Planning Decisions and Executive Board Meeting. More recently the Leeds Civic Trust, working with Leeds Chamber of Commerce and Leeds City Council, has led on the development of a new Waterfront Strategy, preserving the history and heritage of this area whilst opening up new developments and inviting citizens to reconnect with this space.



7. Des récits moins connus et la dimension mondiale du patrimoine culturel

Des initiatives telles que l'Année européenne du patrimoine culturel fournissent la possibilité de mettre au jour de nombreuses histoires et récits qui n'ont pas été racontés, ou qui n'ont pas été mis au premier plan dans les témoignages du patrimoine en général. Il existe au cœur des sociétés européennes un appétit toujours plus grand pour les récits ayant été occultés ou passés sous silence, et qui peuvent apporter plusieurs niveaux à la compréhension du passé et du présent.

Évoquer les récits moins connus doit supposer d'attirer l'attention sur ce qui a été baptisé le « patrimoine dissonant », un patrimoine qui, en se focalisant sur les conflits, la terreur, les génocides ou les oppressions, peut heurter et remettre en cause les explications conventionnelles du passé. Aborder complètement le patrimoine culturel requiert d'explorer également ces réalités, en reconnaissant leur valeur respective, et en adoptant les mesures nécessaires dans les sphères juridiques, sociales, économiques et culturelles, le cas échéant.

Dans le cas de l'Europe, cette approche a une dimension à la fois intérieure et extérieure. Dans le contexte intérieur, les autorités doivent être encouragées à identifier les aspects dans leurs histoires respectives qui ont été relégués en arrière-plan, et déterminer les façons adéquates de les explorer et les expliquer.

Pour ce qui est de la sphère extérieure, la relation de l'Europe avec les autres régions du monde, notamment avec les sociétés ayant subi la colonisation, requiert davantage d'attention. Cette démarche suppose de donner de la visibilité à la diversité des voix et des récits qui peuvent contribuer à une compréhension du passé qui fasse preuve de pluralité et de multilatéralisme. Les musées et institutions européennes du patrimoine regorgent d'objets auxquels de nouvelles interprétations pourraient être données de ce point de vue, notamment en encourageant la collaboration avec les pays d'origine et les communautés de migrant·e·s, et en leur donnant l'espace nécessaire à leurs récits, comme sont déjà en train de le faire un nombre grandissant de musées ethnologiques et « musées des cultures du monde ». Les aspects liés à la propriété et à la conservation des collections du passé doivent également être abordés. Déterrer le passé, notamment les relations de l'Europe avec les autres régions du monde tout au long de son histoire, doit également aider à s'attaquer à la question de l'héritage du colonialisme à l'époque contemporaine, en tenant compte de ses ramifications dans les sphères économiques et politiques.

Enfin, l'Europe devrait reconnaître encore davantage la valeur des approches du patrimoine culturel matériel et immatériel existant en d'autres endroits du monde,

dans des domaines tels que l'appropriation par la communauté, sa participation et son inclusion. Alors que les documents récents de l'UE relatifs aux relations culturelles internationales (voir par ex. : Commission européenne et Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, 2016) ont souvent mis un accent sur la capacité à transférer les connaissances et les compétences européennes dans la gestion du patrimoine à d'autres régions du monde, il peut être nécessaire de fournir des possibilités d'apprendre également d'autres approches venant d'ailleurs.

MUSÉE RED STAR LINE ANVERS, FLANDRE, BELGIQUE

Un nouveau sens donné au patrimoine des migrations globales au 21^e siècle

En 2004, le Conseil de la ville d'Anvers a décidé de transformer les anciens bâtiments de la compagnie maritime Red Star Line en un site commémoratif. Les anciens hangars qui servaient de points de contrôle des passager·ère·s désireux·ses d'émigrer vers le Nouveau Monde ont été restaurés et le nouveau **Musée Red Star Line** a ouvert ses portes en 2013. Jusqu'à récemment, il s'agissait là du seul musée sur l'immigration du continent européen installé dans les halls de départ d'origine. Avec ce musée, Anvers entend souligner que le patrimoine ne concerne pas uniquement les édifices, il a également à voir avec la diversité des cultures locales et immatérielles.

Entretien avec **Karen Moeskops**, directrice du Musée Red Star Line

Quels sont les principaux récits que votre travail sur le patrimoine lié aux migrations a permis de révéler ?

Le musée raconte l'histoire de millions d'Européen·ne·s, si courageux·se ou si désespéré·e·s qu'il·elle·s s'étaient résolu·e·s à laisser derrière eux/elles leur ancienne vie et partir à la recherche d'une meilleure existence. Pour nombre de personnes, le voyage vers le Nouveau Monde a démarré dans un hangar à Anvers. Entre 1873 et 1934, les paquebots transatlantiques de la Red Star Line ont permis d'ouvrir la voie vers une nouvelle vie à près de deux millions d'hommes, femmes et enfants. Le Musée Red Star Line vous invite dans un voyage mouvementé sur les traces de ces émigrant·e·s. C'est un voyage dans le passé, mais aussi une rencontre avec le présent. Les migrations peuvent avoir un visage différent

aujourd'hui, mais le côté humain de la migration reste intemporel et universel.

De quelle façon la préservation du patrimoine immatériel lié aux migrations a-t-elle eu un impact positif sur les habitant·e·s d'Anvers ?

Voici quelques-uns des commentaires que nous ont laissés des enseignant·e·s dont les étudiant·e·s préparent l'examen NT2 [examen de néerlandais pour les non-natif·ve·s] :

- « J'ai passé une très belle soirée et je remercie le musée de proposer des nocturnes. Mes étudiant·e·s des cours du soir proviennent principalement d'Europe de l'Est et il·elle·s ont été enchanté·e·s de trouver leur ville natale sur les cartes ou de reconnaître des patronymes polonais sur les listes de passager·ère·s. » [Liliane]
- « Les étudiant·e·s ont trouvé le musée

très intéressant et veulent y revenir. La présentation et le manuel pour guider le groupe à travers le musée étaient très bien expliqués. » (Kirsten)

- « Le Musée Red Star Line émeut les gens. Lorsque je regardais le film, une femme d'origine asiatique était assise à côté de moi. Elle ne faisait pas partie de mes étudiant-e-s. Au beau milieu du film, elle est sortie de la salle. Elle s'est excusée de s'être laissée emporter par tant d'émotions. » (Aline)

**Quelles sont les principales communautés ou groupes cibles évoqués par le Musée ?
Comment travaillez-vous avec eux/elles ?**

Nous travaillons avec un vaste éventail de publics. Ce peut être un public général, qui aime et s'intéresse la culture, mais aussi des

groupes plus spécifiques. Nous recevons de nombreuses écoles, car le musée est une destination idéale pour une excursion scolaire étonnante, qui examine en détail un sujet fascinant et d'actualité ; nous proposons des visites conçues spécialement pour différents âges et niveaux scolaires. Il existe également une visite faite pour un public familial, et une « valise avec des petites activités ludiques », pour accompagner les familles lors de leur visite du musée. Nous accueillons également un grand nombre de personnes issues de l'immigration. En effet, aujourd'hui Anvers est une destination finale fréquente pour les migrant-e-s, et les histoires passées figurant au musée sont indéniablement liées à la réalité actuelle à Anvers et en plus largement en Belgique.



Conseils de lecture

Alliance européenne pour les arts et la culture (2017), déclaration « **Pas de développement durable sans culture** ».

Assemblée générale des Nations Unies (2015), **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, A/RES/70/01, New York, 25/09/2015.

British Council (2018), **Cultural Heritage for Inclusive Growth**, British Council. [Patrimoine culturel pour la croissance inclusive]

CGLU (2004), **Agenda 21 de la culture. Un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel**. Barcelone, CGLU.

CGLU (2015), **Culture 21 : Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables**. Barcelone, CGLU.

CGLU (2018), **La culture dans les Objectifs de Développement Durable : un Guide pour l'Action Locale**. Barcelone, CGLU.

Commission européenne (2018), **Creative Europe: Rediscovering Our Cultural Heritage** [Europe créative : à la redécouverte de notre patrimoine culturel]. Luxembourg, UE.

Commission européenne et Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2016), **Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales. Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil**, JOIN(2016) 29 final.

Conférence de l'ONU sur le logement et le développement urbain durable (2016), **Nouvel agenda urbain**, Quito, 20/10/2016.

Conseil de l'Europe (2005), **Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société**, Faro, 27/10/2005.

Culture Action Europe (2018), « **Fast Forward Heritage: Culture Action Europe's principles and actions for a forward-looking legacy of the European Year of Cultural Heritage** », note d'orientation [Faire avancer rapidement le patrimoine : principes et actions de Culture Action Europe pour un héritage prospectif de l'Année européenne du Patrimoine culturel].

Dümcke, C.; et Gnedovsky, M. (2013), « **The Social and Economic Value of Cultural Heritage: literature review** », article du Réseau européen des expert·e·s de la culture (EENC en anglais).

Eurocities et KEA (c. 2016), **Successful Investments in Culture in European Cities and Regions: A Catalogue of Case Studies** [Les investissements dans la culture réussis par différentes régions et villes européennes] projet Culture for Cities and Regions, Bruxelles.

Experte indépendante de l'ONU dans le domaine des Droits culturels (2011), **Rapport sur le droit à l'accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent**, A/HRC/17/38.

Groupe de travail MOC des expert·e·s des États membres de l'UE (2018) **Participatory Governance of Cultural Heritage** [Gouvernance participative du patrimoine culturel]. Luxembourg, UE.

Hosagrahar, J.; Soule, J.; Fusco Girard, L.; and Potts, L. (2016), « **Cultural Heritage, the UN Sustainable Development Goals, and the New Urban Agenda** », article, ICOMOS [Patrimoine culturel, Objectifs de développement durable de l'ONU et le Nouvel agenda urbain].

ICCROM (2018), **Sharing Conservation Decisions: Current Issues and Future Strategies** [Le partage des décisions de conservations : enjeux actuels et stratégies futures]. Rome : ICCROM.

Kisić, V. (c. 2016), **Governing Heritage Dissonance: Promises and Realities of Selected Cultural Policies** [Gouvernance de la dissonance du patrimoine : promesses et réalités de différentes politiques culturelles]. Amsterdam, European Cultural Foundation.

Kisić, V.; and Tomka, G. (2018), **Citizen engagement and education. Learning kit for heritage civil society organisations** [engagement citoyen et éducation. Dispositif d'apprentissage pour les organisations de la société civile travaillant sur le patrimoine]. La Haye, Europa Nostra.

Rapporteuse spéciale de l'ONU dans le domaine des droits culturels (2016), « **La destruction intentionnelle du patrimoine culturel comme violation des droits humains** », A/71/317

Sacco, P.L. (ed.) (2018), « **2018, Année européenne du patrimoine culturel** », édition spéciale de Cartaditalia, Institut italien de la culture, Bruxelles.

Sanetra-Szeliga, J. (coord.) (2015), **Cultural Heritage Counts for Europe. Full Report**, [Le patrimoine culturel, un atout pour l'Europe, rapport complet], Cracovie : CHCFE Consortium.

UNESCO (1972), **Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**, Paris, 16/11/1972.

UNESCO (2003), **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**. Paris, UNESCO.

UNESCO (2014), **Égalité des genres, patrimoine et créativité**. Paris, UNESCO.

UNESCO (2016), **Culture Futur Urbain : rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable**. Paris, UNESCO.

UNESCO, ICCROM, ICOMOS et UICN (2013), **Managing Cultural World Heritage** [Gérer le patrimoine culturel mondial]. UNESCO / ICCROM / ICOMOS / UICN.

WHITRAP (2016), **The HUL Guidebook: Managing heritage in dynamic and constantly changing urban environments. A practical guide to UNESCO's Recommendation on the Historic Urban Landscape**. Shanghai, Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'UNESCO (WHITRAP).

Commission culture de CGLU

Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU

C/ Avinyó, 15
08002 Barcelone
Espagne

+34 93 342 87 56
info@agenda21culture.net
@agenda21culture

www.agenda21culture.net